

## Décision de la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France

N°2022-46

### Portant fixation définitive de prix, modalités et conditions d'acquisition de biens immobiliers

- VU** les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- VU** l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- VU** les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
- VU** le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment son article II-4 ;
- VU** la délibération du Conseil municipal de la commune de FONTENAY-SUR-LOING en date du 27/06/2022 portant sur l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre du projet de maintien du commerce de proximité « sauvegarde du Café du Loing et développement du commerce avec multi-services, et extension des équipements municipaux » ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n°4 en date du 08/07/2022 approuvant le projet, les acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation, les modalités du portage foncier et habilitant notamment la directrice à fixer les prix d'acquisition ;
- VU** l'avis du Domaine sur la valeur vénale des biens en date du 26/09/2022 ;
- VU** le mandat exclusif de l'agence IAD en date du 19/04/2022 pour une durée de 15 mois ;
- VU** l'offre d'achat de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
- VU** l'accord écrit de la venderesse sur l'offre d'achat de l'EPFLI par courriel en date du 07/09/2022 ;
- VU** l'accord de Mme le Maire de FONTENAY-SUR-LOING par courriel en date du 15/09/2022 ;

**CONSIDERANT** que les conditions financières du mandat donné à l'EPFLI Foncier Cœur de France par la commune de FONTENAY-SUR-LOING sont respectées ;

**LA DIRECTRICE DE L'EPFLI FONCIER CŒUR DE FRANCE**

**DECIDE** d'acquérir les biens immobiliers en nature de maison d'habitation situés à FONTENAY-SUR-LOING (45210), 15 Avenue de la République, ainsi cadastrés :

Section	N°	Lieudit	Contenance m <sup>2</sup>
AE	116	15 Avenue de la République	143

**FIXE** le prix d'acquisition à QUATRE-VINGT CINQ MILLE CINQ CENT EUROS (85 500 €) dont six-mille-cinq-cents euros (6 500 €) TTC de frais d'agence.

**DIT** que les frais de l'acte authentique qui constatera cette opération sont à la charge de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Fait à Orléans  
Le 25/10/2022

**Sylvaine VEDERE**  
Directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de  
France

**Date de publication sur le site internet [www.fonciercoeurdefrance.fr](http://www.fonciercoeurdefrance.fr) : 25/10/2022**